

Dispositions prises pour assurer les conditions de sécurité sanitaire à compter du 2 septembre 2021

Un protocole sanitaire est mis en place pour la rentrée 2021 : voir ici sur le site du ministère.

4 niveaux de vigilance sont retenus (vert, jaune, orange, rouge) par les autorités de santé et appréciés dans chaque territoire.

Reprise de la scolarité obligatoire pour tous

Jusqu'au niveau orange, tous les élèves sont scolarisés normalement. A partir du niveau rouge la reprise des 4ème et de 3ème se fait en partie au collège et à distance.

Précautions préalables pour se protéger du covid 19

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à <u>ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille.</u>
- De même, <u>les élèves testés positivement au SARS-Cov2</u>, ou dont un membre du foyer est testé positivement, ou encore identifié comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement. Ils en <u>informent le chef d'établissement</u>.
- Les mêmes règles sont appliquées aux personnels.

Le transport

Les transports sont organisés par la Région : celle-ci précisera aux familles les modalités de prise en charge des élèves et les consignes sanitaires à respecter.

Les masques

- Le port du masque est obligatoire pour les élèves et les personnels à l'intérieur de tous les bâtiments. A partir du niveau orange il est également obligatoire sur les espaces extérieurs,
- Dans toutes les situations d'extérieur où la densité des élèves est importante (arrivée au collège et sortie du collège, regroupements importants sur la cour), il est recommandé à chacun de conserver ou de remettre le masque.
- Chacun doit avoir deux masques pour la journée. Ils doivent être lavés chaque jour à 60°. Le masque doit être porté toute la journée au collège, il doit être changé au bout de 4heures, le changement des masques se fera à la mi-journée.
- Le protocole sanitaire national précise qu'il appartient aux parents de fournir les masques à leurs enfants. Pour autant, le collège pourra prêter, sous certaines conditions, un masque aux élèves qui n'en seraient pas pourvus. Dans ce cas, celui-ci leur sera remis à l'arrivée au collège par la vie scolaire.
- L'oubli récurrent du masque et le non-respect des consignes sanitaires pourront faire l'objet de sanctions disciplinaires.

L'accueil

- L'accès des élèves à l'établissement se fera par l'entrée du portail principal. Il en sera de même pour la sortie du collège après la fin des cours.
- > Un lavage des mains sera effectué à l'arrivée dans l'établissement.
- Les adultes ne doivent pas stationner devant l'établissement.
- ➤ <u>Une information et un échange sur les gestes barrière</u> seront organisés par l'infirmière scolaire, et en particulier en cas de passage d'un niveau de vigilance à l'autre.

Personnes extérieures à l'établissement

- L'accès des accompagnateurs et personnes extérieures à l'établissement doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains.
- Les réunions (conseils d'administration, rencontres parents-professeurs, conseils de classe...) se feront conformément aux consignes qui seront communiquées par l'éducation nationale.

La restauration

- Le <u>restaurant scolaire sera ouvert et pourra accueillir les élèves</u>. Les élèves y seront encadrés pour faire respecter les consignes sanitaires
- A partir du niveau orange les offres en vrac sont proscrites (pain, couverts...) et la stabilité des groupes sera recherchée en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec les autres groupes.
- La désinfection des tables est faite après chaque service.
- Le <u>lavage des mains</u> se fera avant et après le repas.

Les salles de classe

- Les professeurs porteront un masque et disposeront dans leur salle <u>de gel hydroalcoolique</u> et de quoi nettoyer leur bureau et leur matériel.
- Les enseignants conservent leur salle, et ce sont les élèves qui se déplacent. Les changements de salle dans les intercours, les déplacements à la salle informatique et au CDI seront encadrés de sorte à éviter le brassage des groupes. Les matériels et mobiliers seront désinfectés après chaque passage des élèves sous la responsabilité des professeurs.
- Les enseignants encadreront le <u>lavage des mains</u> au gel hydro-alcoolique avant et après les récréations.

La limitation renforcée du brassage des élèves

- Les_groupes respectent le <u>sens de circulation pour l'accès aux salles en début de matinée, en début d'après-midi et aux</u> récréations.
- Sous le contrôle des enseignants, <u>les élèves sortiront en groupe en récréation pour éviter les brassages et les croisements importants</u>
- Les surveillants veilleront à ce qu'il n'y ait <u>pas de grand groupe et que les élèves s'espacent dans la cour</u> lors des récréations et de la pause méridienne.

Les activités sportives

- > activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année scolaire. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :
 - <u>niveau 1</u> (<u>vert</u>): les activités physiques et sportives sont autorisées <u>en intérieur et en extérieur</u>;
 - <u>niveau 2</u> (jaune) : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à <u>l'extérieur</u>. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une distanciation de 2 mètres est respectée ;
 - <u>niveau 3</u> (<u>orange</u>): les activités physiques et sportives se déroulent en principe <u>en extérieur</u>. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées;
 - <u>niveau 4</u> (<u>rouge</u>) : les activités physiques et sportives sont maintenues <u>en extérieur</u>, dans le respect d'une distanciation de 2 mètres. Elles sont suspendues en intérieur.
- L'usage des équipements sportifs, dont les vestiaires, est lié à l'application des protocoles municipaux.
- les élèves ayant EPS dans leur emploi du temps devront venir avec leur tenue de sport et prévoir d'apporter :
 - une bouteille d'eau ou une gourde. Les activités seront organisées en fonction du protocole sanitaire
 - une serviette, un déodorant, des chaussures propres pour le gymnase

Le lavage des mains

- > Le lavage des mains doit être réalisé:
 - à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
 - avant et après chaque repas ;
 - avant et après les récréations ;
 - après être allé aux toilettes ;
 - le soir à l'arrivée au domicile.

Le nettoyage et l'aération des locaux

- Les salles de classe, couloirs, préau, sanitaires, locaux de restauration etc. seront, nettoyés chaque jour. Les poignées, interrupteurs, rampes, ... seront également régulièrement nettoyés et désinfectés par les agents d'entretien. La désinfection intégrale des salles sera effectuée de façon hebdomadaire.
- Les salles seront aérées régulièrement. Portes et fenêtres seront ouvertes à chaque intercours pour générer un courant d'air qui permet de renouveler l'air ambiant en 2 à 4 minutes.
- La désinfection des tables et matériels utilisés par les élèves se fera dans les mêmes conditions que jusqu'à présent, à savoir à la fin de chaque heure de cours.

A Salbris le 24/08/2021

